

SÉANCE du 08 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le premier avril, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire de Charly-sur-Marne.

Présents : MM. LANGRENÉ Claude, FOURRÉ Georges, BOUCHER Jean-Claude Mme LAVA Francine, M. ROMELOT Jean, Mmes SANCHEZ Marie, NAUDÉ Marie-Josèphe, M. HERDHUIN Jacques, Mme DOINEL Josiane, M. PROUVOST Gérard, Mme PETIT Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mmes FÉTY Nora, BIBLOCQ Stéphanie, MM. JEAUNAUX Jérôme, TEKOUK Beudihiba, Mmes MACREZ Stéphanie, SONNETTE Séverine, MM. DIDIER Gérard, THIRIOT Daniel, Mme PLANSON Patricia, M. BESSÉ Jean-Pierre et Mme LEGUILLETTE Christine.

Absents ayant donné pouvoir : néant.

Absent excusé : néant.

Absent : néant.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance M. PROUVOST Gérard.

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2014 est adopté à l'unanimité, sans observations.

ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire expose que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.

Il donne lecture des attributions déléguées au Maire habituellement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2122-22 du CGCT,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, délègue au Maire, pour la durée de son mandat les attributions suivantes :

- la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, dans les limites fixées par le Conseil Municipal,

- la passation et le règlement de certains marchés de gré à gré, lorsque les crédits sont prévus au budget,

- la passation de contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

- la création de régies comptables,
- la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- l'acceptation des dons et legs non grevés de conditions ni de charges,
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme,

- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES DIVERS SYNDICATS AUXQUELS LA COMMUNE ADHÈRE

Le Maire informe les membres présents que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués au sein des divers syndicats auxquels la commune adhère.

Il a donc été décidé de procéder à ces nominations à main levée, après un vote les candidats obtiennent :

<u>USEDA</u>	M. BOUCHER Jean-Claude	23 voix
	Mme LEGUILLETTE Christine	23 voix

M. BOUCHER Jean-Claude et Mme LEGUILLETTE Christine sont donc élus délégués à l'USEDA.

<u>SIVU de la PICOTERIE</u>	Mme SONNETTE Séverine (titulaire)	23 voix
	Mme DOINEL Josiane (titulaire)	23 voix
	Mme FETY Nora (suppléant)	23 voix
	Mme LAVA Francine (suppléant)	23 voix

Mme SONNETTE Séverine, Mme DOINEL Josiane, Mme FETY Nora et LAVA Francine sont donc élus délégués au SIVU de la Picoterie.

<u>USES A</u>	M. BOUCHER Jean-Claude (titulaire)	23 voix
	M. THIRIOT Daniel (titulaire)	23 voix

M. BOUCHER Jean-Claude et M. THIRIOT Daniel sont donc élus délégués à l'USES A.

<u>SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT</u>	M. LANGRENÉ Claude (titulaire)	23 voix
	M. BOUCHER Jean-Claude (titulaire)	23 voix
	M. HERDHUIN Jacques (suppléant)	23 voix
	M. JEAUNAUX Jérôme (suppléant)	23 voix

MM. LANGRENÉ Claude, BOUCHER Jean-Claude, HERDHUIN Jacques et JEAUNAUX Jérôme sont donc élus délégués au Syndicat d'Assainissement.

<u>S.I.C.F.I.</u>	Mme PETIT Marie-Christine (titulaire)	23 voix
	Mme PLANSON Patricia (titulaire)	23 voix
	M. BESSÉ Jean-Pierre (suppléant)	23 voix
	Mme BIBLOCQ Stéphanie (suppléant)	23 voix

Mmes PETIT Marie-Christine, PLANSON Patricia, M. BESSÉ Jean-Pierre et Mme BIBLOCQ Stéphanie sont donc élus délégués au S.I.C.F.I.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Mme SANCHEZ Marie	23 voix
Mme PLANSON Patricia	23 voix

Mmes SANCHEZ Marie et PLANSON Patricia sont donc élues déléguées au Conseil d'Administration du Collège.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE

M. le Maire	Président
Mme NAUDÉ Marie-Josèphe	23 voix
Mme PETIT Marie-Christine	23 voix

Mmes NAUDÉ Marie-Josèphe et PETIT Marie-Christine sont donc élues déléguées au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite.

<u>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</u>	M. PROUVOST Gérard (titulaire)	23 voix
	M. BOUCHER Jean-Claude (titulaire)	23 voix
	M. THIRIOT Daniel (titulaire)	23 voix
	M. HERDHUIN Jacques (suppléant)	23 voix
	M. JAUNEAUX Jérôme (suppléant)	23 voix
	M. DIDIER Gérard (suppléant)	23 voix

MM. PROUVOST Gérard, BOUCHER Jean-Claude, THIRIOT Daniel, HERDHUIN Jacques, JAUNEAUX Jérôme et DIDIER Gérard sont donc élus délégués à la Commission d'Appel d'Offres.

<u>C.C.A.S.</u>	Mme PETIT Marie-Christine	23 voix
	Mme NAUDÉ Marie-Josèphe	23 voix
	Mme DOINEL Josiane	23 voix
	Mme PLANSON Patricia	23 voix
	Mme LEGUILLETTE Christine	23 voix

Mmes PETIT Marie-Christine, NAUDÉ Marie-Josèphe, DOINEL Josiane, PLANSON Patricia et LEGUILLETTE Christine sont donc élues déléguées au C.C.A.S.

<u>BIBLIOTHEQUE</u>	M. HERDHUIN Jacques	23 voix
	Mme LEGUILLETTE Christine	23 voix

M. HERDHUIN Jacques et Mme LEGUILLETTE Christine sont donc élus délégués à la Bibliothèque.

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire propose la liste des commissions suivantes :

Maire

- Commission des Finances et du Développement Économique

1^{er} Adjoint

- Commission de la Vie Associative
- Commission des Sports
- Commission du Développement Touristique / Camping / Oenotourisme

2^{ème} Adjoint

- Commission des Travaux / Voirie / Patrimoine Communal

3^{ème} Adjoint

- Commission des Fêtes et Cérémonies et de l'Action Culturelle

4^{ème} Adjoint

- Commission de l'Urbanisme, des Ruissellements, de l'Hydraulique et de l'Environnement
- Commission Sécurité, Prévention et Circulation

5^{ème} Adjoint

- Commission des Affaires Scolaires, de la Jeunesse et de la Citoyenneté
- Commission de la Communication

6^{ème} Adjoint

- Commission des Affaires Sociales
- Commission du Cadre de Vie, des Espaces Verts et des Aménagements Urbains

Le Maire propose de limiter cette liste à 16 personnes soit 8 élus et 8 extra-municipaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette liste.

Le Maire donne une information sur la commission des Impôts. L'administration demande que la commune propose une liste de 16 titulaires et 16 suppléants. M. le Maire donne lecture des personnes inscrites il y a six ans et propose au Conseil de reconduire celle-ci en la complétant par des demandes éventuelles de nouveaux élus ou non élus afin de remplacer les personnes ayant quitté la commune ou décédée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire cette proposition à l'administration qui choisira les délégués définitifs.

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA DÉFENSE

M. DIDIER Gérard est candidat à cette mission.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

INDEMNITÉ DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal de la commune de Charly-sur-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants : taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 43 %
- 1^{er} au 6^{ème} Adjoint : 16,50 %

- dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 22 mars 2008

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités,

Vu l'arrêté interministériel du 19 décembre 1983,
décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer la confection des documents budgétaires, ainsi que des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- de prendre acte de l'acceptation du Receveur ;
et de lui accorder :
- l'indemnité de confection des documents budgétaires,
- l'indemnité de conseil,
- que ces indemnités seront calculées selon les bases définies aux articles 1 et 4 des arrêtés susvisés.

USEDA : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN VAL DES HAÏS

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'USEDA envisage la mise en place, concernant l'éclairage public, des nouveaux équipements suivants : 3 mats et 3 lanternes.

Le coût total des travaux s'élève à 5.469,15 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 3.866,96 €.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- 1°) d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2°) s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

FDS 2014

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général, relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité, le Conseil Municipal :

- sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2014 pour les travaux suivants :

Année-Opération	Libellé de la voie	Linéaire	Montant Global TTC €	Montant subventionnable HT retenu €	Taux	Montant de la subvention	Type travaux
14-5002	VC Rue de Rudenoise	838.00	29.687,11	24.822,00	35%	8.687,70	V
14-5003	VC Quartier Louis Martin	235.00	8.043,10	6.725,00	35%	2.353,75	V
14-5004	VC rue Pierre le Givre	111.00	4.805,29	4.017,80	35%	1.406,23	V
14-5005	VC rue Emile Morlot/pl Gal de Gaulle	215.00	72.948,53	60.993,75	35%	21.347,81	V
programme	total	1399.00	115.484,03	96.558,55		33.795,49	

- s'engage :
 - à affecter à ces travaux 115.484,03 € sur le budget communal,
 - à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification.

ADHÉSION COMMUNE DE NESLES LA MONTAGNE AU SIVU DE LA PICOTERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de NESLES LA MONTAGNE au Syndicat du SIVU de la Picoterie.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement d'un chèque de 191.21 € de l'EDF.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire donne pour information aux élus membres de la commission scolaire qu'il organise une réunion vendredi 11 avril à 17 heures à l'école maternelle pour définir les couleurs des peintures de la cantine maternelle, le revêtement extérieur et le mobilier.
- Information sur le prix de journée de la maison de retraite 52,98 € et 70,19 € pour les moins de 60 ans.
- Réunion USEDA le 17 avril 2014 à 18 heures.
- Concernant les déchets ménagers, M. le Maire fait le point sur la mise en place de la redevance incitation par la Communauté de Communes.

Le contrat actuel arrivait à échéance en 2012. Il a été prolongé de deux ans jusqu'à fin 2014.

Ce contrat prévoyait 2 ramassages par semaine pour les communes de Charly sur Marne, Nogent l'Artaud et Villiers saint Denis et un ramassage pour les autres communes.

Cette organisation a été maintenue jusqu'en 2013 malgré les remarques de délégués communautaires qui souhaiteraient le même régime pour toutes les communes.

Le Grenelle 2 a recommandé la mise en place de la redevance incitative. Celle-ci, à blanc pour l'année 2014, fait apparaître des difficultés signalées par de nombreux habitants dans l'enquête actuellement en cours.

Le recensement de ces difficultés sera établie et transmis à la Communauté de Communes pour obtenir si possible les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de ce service et répondre aux observations des usagers.

M. Jean-Pierre BESSÉ demande si Charly doit devenir un "village normal". Il faut se battre haut et fort et communiquer, que les délégués fassent retour au Conseil Municipal du vote de la Communauté de Communes.

M. LANGRENÉ dit qu'il avait proposé 36 passages au lieu de 26 et pour la déchetterie 14 passages, pas suffisant mais il n'a pas été suivi au sein des délégués de la Communauté de Communes.

M. Georges FOURRÉ intervient en précisant que le nombre de ramassage est insuffisant surtout pour les maisons et appartement du centre-ville qui ne possèdent pas forcément de lieu de stockage des poubelles.

M. Jean-Pierre BESSÉ évoque le problème des grilles devant les bacs de la déchetterie.

M. Jean-Claude BOUCHER répond qu'il semble que ce soit les normes de sécurité.

Le Maire informe qu'il y a déjà beaucoup de dépôt sauvage, aujourd'hui par exemple, les services municipaux ont ramassé 3 camions de déchets dans les bois.

- Le Maire propose au Conseil Municipal une réunion de travail le mardi 15 avril à 20 h 30 pour étudier le projet de budget 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 25.